

COMMUNE DE  
SAINT-JEOIRE

VERSION  
MAI. 2025

# D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



## RISQUES MAJEURS



**SAINT-JEOIRE**  
EN-FAUCIGNY



# Sommaire

---

Saint-Jeoire et les risques majeurs	03
Les crues torrentielles et inondations	04
Les avalanches	08
Les mouvements de terrain	09
Les séismes	10
Les feux de forêt	12
Les risques météorologiques	13
L'accident nucléaire	14
Les transports de matières dangereuses	15
Les moyens d'alerte	16
Tous acteurs face aux risques majeurs !	17
Les bons réflexes en cas de risque	19



## 01

### LE RISQUE MAJEUR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un événement potentiellement dangereux - ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



**Deux critères** caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- un impact important

## 02

### LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS, est un document opérationnel de gestion de crise élaboré dans le but de définir les actions que la commune mettra en œuvre en cas d'événement majeur : anticipation quand cela est possible, alerte à la population, prise en charge des personnes concernées, ravitaillement, hébergement d'urgence...

Ce dispositif, mis à jour périodiquement, a pour but d'organiser les moyens de la commune face à un événement majeur et de gagner en temps et en capacité d'action pour assurer la sécurité des citoyens.

Le PCS, l'expérience et le professionnalisme des forces de secours et de sécurité civile mais également la responsabilité et les bons réflexes de chacun sont autant d'éléments qui participeront à la bonne résilience de notre territoire.

### SAINT-JEOIRIENS, SAINT-JEOIRIENNES



Chères Saint-Jeoiriennes, chers Saint-Jeoiriens,  
Le changement climatique et ses effets que l'on voit chaque jour se manifester dans l'actualité nous rappellent que personne n'est à l'abri d'avoir un jour à faire face à un événement majeur.

Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre de manière adaptée et efficace à chaque situation.

Aujourd'hui, après avoir mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Saint-Jeoire a le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

A conserver précieusement, ce guide vise à vous informer sur les risques naturels et technologiques présents sur notre commune, les gestes à adopter, et les dispositifs en place pour prévenir et gérer ces situations.

Se préparer, c'est mieux se protéger. En agissant ensemble et en étant bien informés, nous renforçons notre résilience face aux aléas.

Restons vigilants, solidaires et responsables pour préserver la sécurité de notre commune.



**ANTOINE VALENTIN**  
MAIRE DE SAINT-JEOIRE



# Les crues torrentielles et inondations

Le Giffre, le Risso, le ruisseau d'Hisson et les nombreux ruisseaux qui parcourent la commune de Saint-Jeoire peuvent provoquer des inondations importantes et causer des dégâts.

**Les crues torrentielles** sont provoquées par des précipitations orageuses, intenses et brutales. Elles sont redoutables par leur soudaineté, et leur force dévastatrice (charriage de blocs, sables, bois...). Sur la commune de Saint-Jeoire les crues sont souvent liées à des périodes de pluies intenses ou d'épisodes pluvieux prolongés couplés ou non à un redoux induisant la fonte des neiges.

## LES BONS RÉFLEXES



### FERMEZ LES PORTES, FENÊTRES, SOUPIRAUX

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



### ELOIGNEZ-VOUS DES COURS D'EAU ET METTEZ VOUS EN SÉCURITÉ À L'ÉTAGE DES BÂTIMENTS

Ne prenez pas la route et n'allez pas chercher vos véhicules, surtout s'ils se trouvent au sous-sol !



### COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



### ECOUTEZ LA RADIO ICI PAYS DE SAVOIE 107.3 MHZ

Pour vous informer de l'évolution de la situation



### NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes pour les secours



### N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !



## LES RUISEAU ET TORRENTS

13  
Décembre  
**2023**



Dégâts causés par la crue torrentielle du ruisseau du Bouchet à Saint-Jeoire

Par endroits, elles peuvent engendrer des débordements, notamment au passage des ouvrages hydrauliques présents sur la commune (buses, passage couvert) ou provoquer des phénomènes d'érosion, de glissements de terrain et de déstabilisation sur les berges les plus raides et facilement érodables.

### Crue torrentielle du ruisseau du Bouchet (13/12/2023)

L'automne 2023 a été marqué par plusieurs épisodes de précipitations exceptionnelles, notamment les 14 novembre, 1er décembre et 13 décembre. D'importants cumuls pluviométriques ont été enregistrés, avec 802 mm mesurés à la station météorologique de Boëge. Ces pluies, combinées à un phénomène de redoux en altitude provoquant la fonte du manteau neigeux, ont entraîné une hausse significative des débits des cours d'eau et une saturation des sols.

Dans ce contexte, le ruisseau du Bouchet a connu, entre le 11 et le 13 décembre, un épisode de charriages sédimentaires importants, conduisant à l'obstruction totale de son lit. Cela a provoqué des dépôts solides et des débordements, affectant une habitation et une route communale.

L'entretien régulier de la végétation sur les berges du Bouchet, mené par le SM3A, a contribué à limiter le transport de végétaux en plus des sédiments, malgré un taux élevé de boisement dans la partie haute du bassin versant.

Des événements d'une ampleur similaire ont déjà été observés sur ce même cours d'eau dans les années 1960 et 1990.

23  
Juillet  
**2  
0  
1  
4**



## Crue torrentielle du ruisseau d'Hisson 23-24/07/2014)

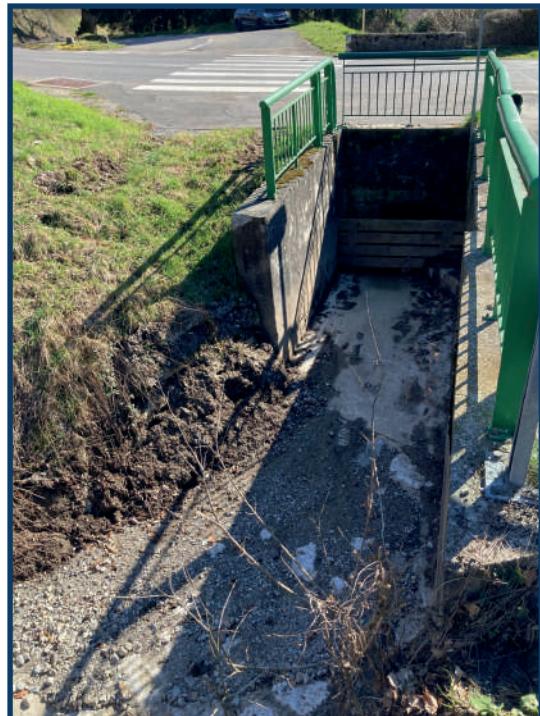
Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2014, la commune de Saint-Jeoire, ainsi que plusieurs autres localités du département, ont été frappée par de fortes pluies orageuses. Ces intempéries ont provoqué la crue du ruisseau d'Hisson et des coulées de boue, entraînant la coupure de la RD907 et l'inondation de plusieurs habitations sur le territoire communal.

Dégâts causés par la crue torrentielle du ruisseau d'Hisson dans la nuit du 23 au 24 juillet 2014 à Saint-Jeoire



## LA MÉMOIRE DU RISQUE

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve, deux repères de crues historiques ont été installés sur la commune aux abords du cours d'eau du ruisseau d'Hisson. Fixés au Pont de Faitaman et à l'intersection de la route de la Savoie et de la D907, ils indiquent les niveaux d'eau atteints par le cours d'eau lors de la crue du 24 juillet 2014.



Passage couvert du ruisseau du Béguin



Repère de crue installé au Pont Faitaman à Saint-Jeoire



## LES MESURES DE PRÉVENTION

### L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Pour limiter les dégâts causés par les crues torrentielles, le SM3A a pour mission d'entretenir les cours d'eau en effectuant des campagnes d'élagage, de débroussaillement des berges, le curage des plages de dépôt ou encore la gestion des embâcles, notamment au niveau des ouvrages hydrauliques tels que les pièges à matériaux.

Cependant, pour les cours d'eau non domaniaux, cette responsabilité revient au propriétaire riverain (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

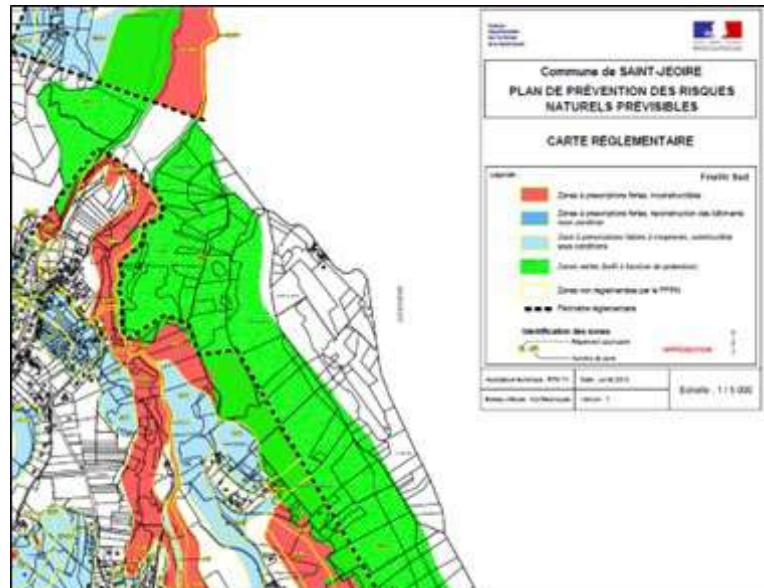


Exemple d'élagage pluriannuel réalisé par le SM3A

## PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Un des meilleurs moyens de prévention face aux risques est d'éviter l'urbanisation des zones les plus exposées. Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire qui permet la prise en compte des risques naturels dans l'élaboration des documents d'aménagement tel que le PLU. Pour les zones exposées, en fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes, ce document détermine des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues).

Le document complet, dont vous trouverez un extrait ci-contre, est disponible sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Savoie et sur le site de la commune, rubrique Urbanisme.



Extrait de la carte des zonages réglementaire du PPRN de la commune de Saint-Jeoire



## OUTILS D'ANTICIPATION DES INONDATIONS

Des outils permettant l'anticipation des inondations et crues torrentielles sont à disposition de tous les citoyens

**Vigicrues** est un outil proposé par les services de l'Etat informant sur le risque de crues des principaux cours d'eau. La commune de Saint-Jeoire est équipée d'une station sur le Risse. [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**APIC** (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) est un outil également proposé par les services de l'Etat informant sur les précipitations intenses et très intenses ayant lieu en temps réel sur le territoire et qui peuvent générer notamment des crues des ruisseaux. [apic.meteofrance.fr](http://apic.meteofrance.fr)

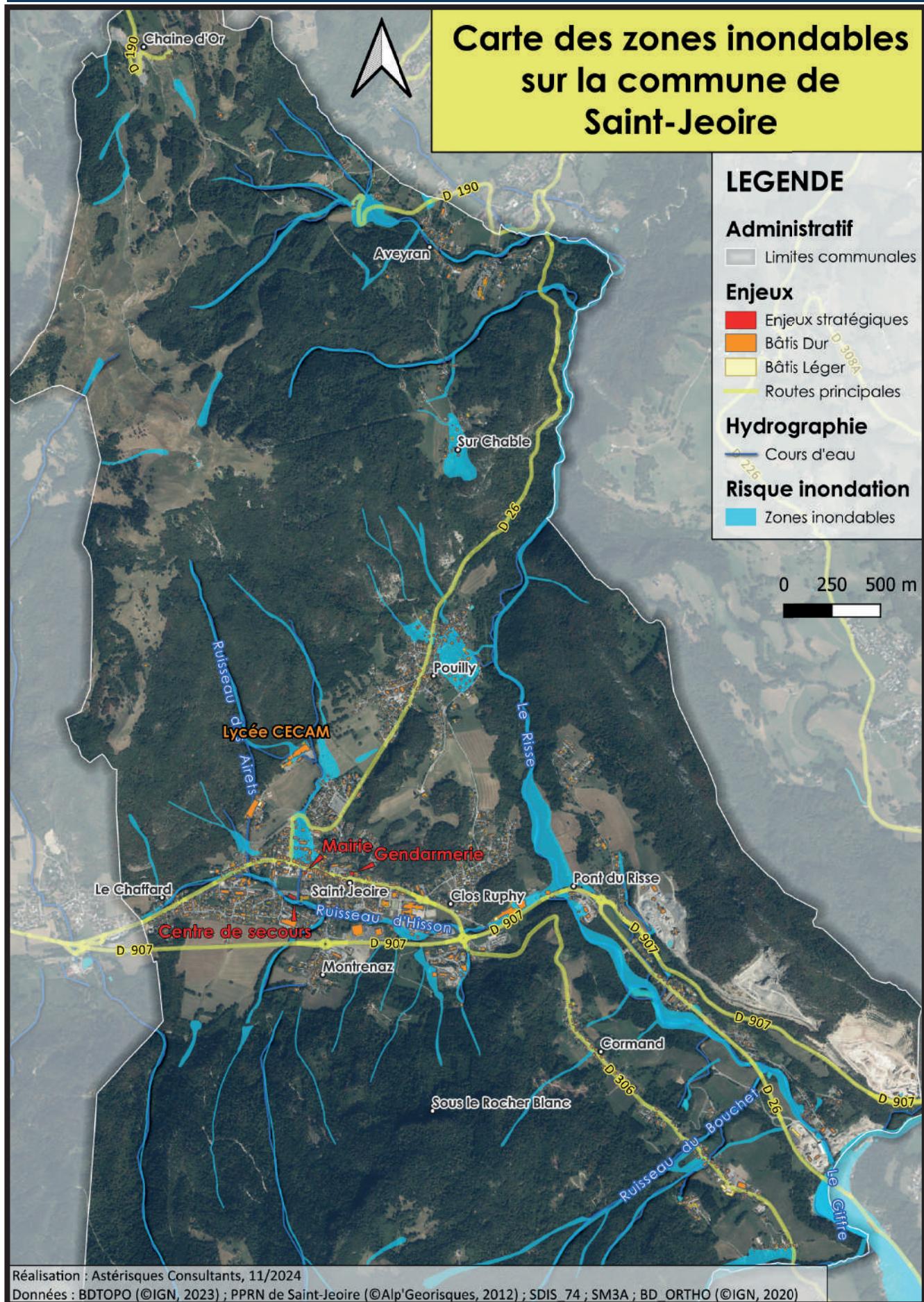


La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.  
En cas d'annonce de crue, ne prenez pas la route !



## CARTE DES ZONES INONDABLES

### Carte des zones inondables sur la commune de Saint-Jeoire



Réalisation : Astérisques Consultants, 11/2024

Données : BDTOPO (©IGN, 2023) ; PPRN de Saint-Jeoire (©Alp'Georisques, 2012) ; SDIS 74 ; SM3A ; BD ORTHO (©IGN, 2020)



# Les avalanches

Les caractéristiques topographiques de la commune de Saint-Jeoire (pente raide des versants, hauts sommets), l'expose au risque d'avalanche. Cependant, aucun événement n'a été recensé ni est prévu comme pouvant impacter des enjeux bâti ou routiers sur le territoire communal,

Les seules constructions pouvant être touchées sont les Chalets de Vernant au Sud de la Pointe des Brasses, situés sur la commune de La Tour.

Il existe deux principaux types d'avalanches, d'**aérosols** et **coulantes**. Les **avalanches d'aérosols** se déclenchent par la propagation d'une cassure dans le manteau neigeux (neige froide et sèche) et dévalent les pentes à fortes vitesses. Les **avalanches coulantes** se déclenchent dans un manteau neigeux humide et dense, ce qui limite leur vitesse de déplacement mais amplifie leur pouvoir destructeur.

Les sites propices aux déclenchements d'avalanches sur la commune de Saint-Jeoire sont susceptibles de provoquer ces deux types d'avalanches selon les conditions nivologiques. Toutefois, l'enquête permanente sur les avalanches (EPA) indique que les avalanches recensées sur la commune sont majoritairement des avalanches coulantes.



## LES BONS RÉFLEXES POUR LES PRATIQUANTS DE SPORTS DE MONTAGNE

Si vous êtes en ski hors-piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques :

### Avant :

Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité et, en hors-piste, se munir du matériel indispensable (DVA, pelle, sonde).

### Pendant :

Fuir latéralement. Si vous êtes emportés, nagez pour rester en surface de la coulée. Lorsque la coulée s'arrête, formez une poche d'air devant votre visage pour pouvoir respirer.



### Echelle du risque



1. FAIBLE



2. LIMITÉ



3. MARQUÉ



4. FORT



5. TRÈS FORT

A savoir : 95% des accidents touchent des skieurs.  
Ski hors-piste, ski de randonnée et alpinisme sont la cause de 92% des victimes d'avalanche.



## OUTILS DE CONNAISSANCE DU RISQUE D'AVALANCHE

Des outils permettant l'anticipation des avalanches sont à disposition de tous les citoyens.

Le plus utilisé est le **Bulletin d'Estimation du Risque d'Avalanche (BERA)**, qui permet l'accès à des prévisions du risque avalanche à l'échelle d'un massif et aux conditions météorologiques (chutes de neiges, vent et sa direction, ...) passées, présentes et futures.

[www.meteofrance.com/meteo-montagne/alpes-du-nord/risques-avalanche](http://www.meteofrance.com/meteo-montagne/alpes-du-nord/risques-avalanche)





# Les mouvements de terrain

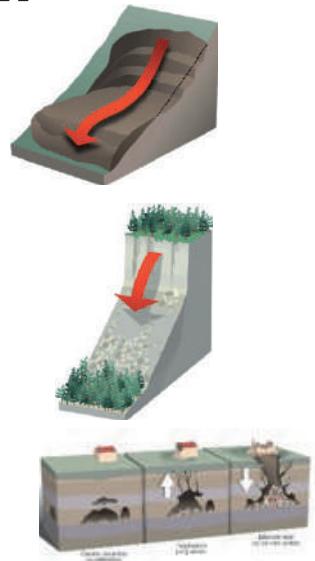
Le risque de mouvement de terrain est très diversifié et désigne plusieurs types de phénomènes.

Sur la commune de Saint-Jeoire, les types de mouvements de terrain suivants sont susceptibles de se produire :

- **Les glissements de terrain** : Ils sont caractérisés par le déplacement généralement lent d'une masse de matériaux sur des épaisseurs plus ou moins importantes. Ils se produisent généralement à la suite d'une saturation du sol en eau. Les secteurs les plus à risque sont ceux à forte pente, notamment les berges des cours d'eau ou les abords des routes de la commune.

- **Les chutes de blocs** : Elles sont caractérisées par le déplacement rapide de volumes rocheux variables (simples pierres à des versants entiers de montagne). L'instabilité des parois et des versants rocheux résulte de la nature et de la structure du terrain, de la pente et de la quantité d'eau infiltrée dans la roche. Ainsi, la fonte des neiges, l'alternance gel/dégel ainsi que les périodes de fortes précipitations favorisent la chute des rochers en montagne.

- **Effondrements de cavités souterraines** : Ils sont caractérisés par une déformation souple sans rupture, relativement peu marquée et progressive des couches de sol situées au-dessus d'une cavité naturelle ou anthropique. Ils se traduisent par une dépression topographique de la surface en forme de cuvette à fond plat sans qu'apparaissent de fractures sur les bords.



## LES SECTEURS CONCERNÉS

Une grande partie de la commune est concernée par le risque de mouvement de terrain du fait de sa topographie et géologie. Les formations morainiques qui tapissent les versants sont sensibles aux glissements, ainsi la majorité du territoire communal est exposée à ce risque. Les phénomènes de chutes de blocs sont eux aussi susceptibles d'affecter des zones relativement vastes cependant les principales zones exposées se situent le long des falaises de Don, entre le Pont du Giffre et le Pont du Risso puis entre le Pont du Risso et Chez Presset. Vers le Nord, les gorges du Risso, empruntées par la RD26, sont également très exposées aux chutes de pierres et de blocs.

### LES BONS RÉFLEXES



#### SIGNALEZ À LA MAIRIE LES MODIFICATIONS DU BÂTI OU DU SOL

Fissures dans une façade, affaissement...



#### EVACUEZ LES LOCAUX POUVANT ÊTRE IMPACTÉS

Pour éviter d'être enseveli par les ruines



#### COUPEZ LE GAZ, L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

## ÉVÈNEMENTS PASSÉS

Le 17/11/2022, lors d'un intense épisode pluvieux un bloc d'environ 600L s'est éboulé depuis la zone de crête d'une colline située dans une parcelle habitée de la commune de Saint-Jeoire et s'est propagé jusqu'à la route communale de Charny, située 20m en aval. L'événement a endommagé la clôture grillagée installée sur un muret d'environ 80cm délimitant la parcelle avant d'atteindre la chaussée.



Chute de blocs sur la chaussée de la route communale de Charny à Saint-Jeoire 17/11/2022



Glissement de terrain en rive droite du Risso à Saint-Jeoire



## LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Tout comme pour le risque inondation, le risque de mouvement de terrain sur la commune de Saint-Jeoire a été étudié dans le cadre de la rédaction du PPRN.

Exemple de prescription pour les bâtiments en zone à risques :

- Protéger les bâtiments contre tout impact de 300 kJ
- Modifier les accès vers les façades non-exposées ou à défaut mettre en place des protections rapprochées comme des filets ou des merlons.



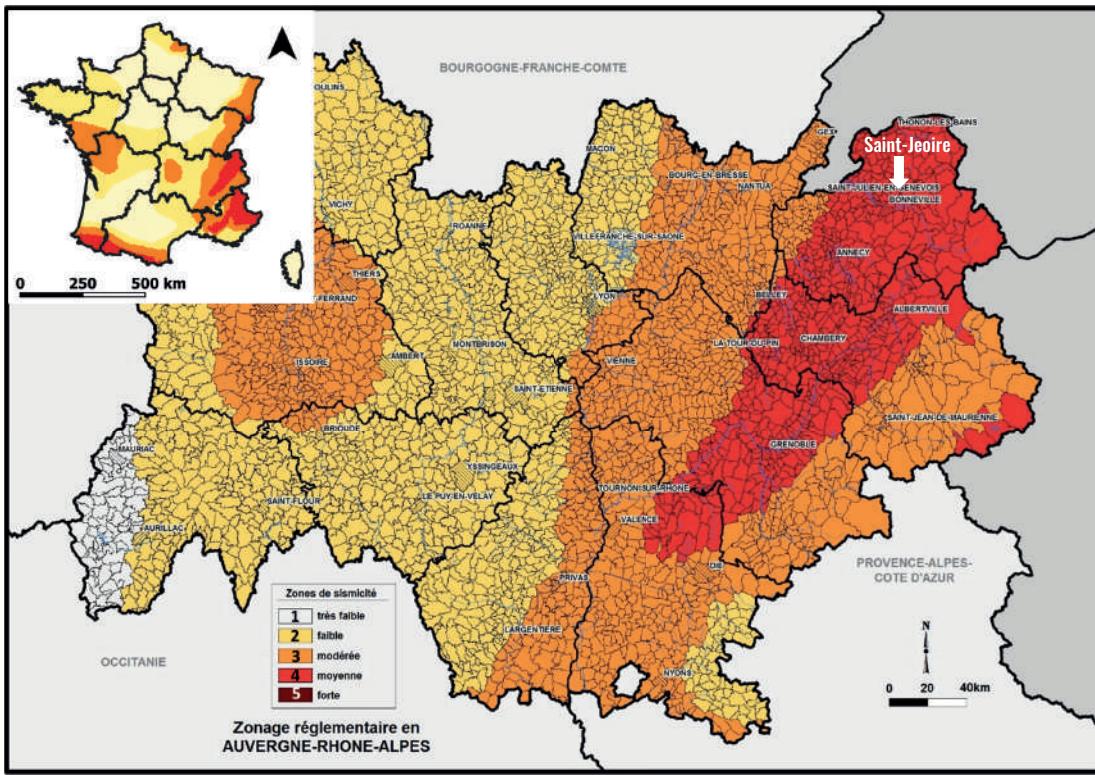


# Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de blocs, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5) classe la commune de Saint-Jeoire en zone de sismicité moyenne (4/5).



Zonage sismique réglementaire en Auvergne-Rhône-Alpes



## LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE



**Le RéNaSS** « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme. [renass.unistra.fr](http://renass.unistra.fr)



Le réseau **SISMALP**, créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet. [sismalp.osug.fr](http://sismalp.osug.fr)



L'**EMSC**, « Centre Sismologique Euro Méditerranéen » renseigne également en temps réel les séismes. Une application smartphone a été développée pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti suite à un séisme pour faire avancer la science !

[www.emsc-csem.org](http://www.emsc-csem.org)



Séisme du Teil - habitation endommagée

**Le 11 novembre 2019, dans le Teil (en Ardèche)**  
un séisme de magnitude 5.2 – 5.4 s'est produit. Ce tremblement de terre a nécessité l'évacuation de centaines de personnes, plusieurs centaines de bâtiments ont été endommagés dont une partie devenus inhabitables.

**Le 15 juillet 1996 dans le secteur d'Annecy,**  
un séisme de magnitude 5.3 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).

**Statistiquement, un séisme supérieur à magnitude 4 est ressenti 1 fois tous les 3 ans dans le quart Sud-Est de la France.**

## LES BONS RÉFLEXES

### PENDANT LA SECOUSSSE

#### A L'INTÉRIEUR



**ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE SOLIDE ET ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES ET DES MEUBLES LOURDS**

Pour éviter les chutes d'objet

#### À L'EXTÉRIEUR



**ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS ET DES CÂBLES ÉLECTRIQUES**

Pour éviter d'être enseveli, électrocuté

**EN VOITURE, ARRÊTEZ-VOUS ET ATTENDEZ LA FIN DES SECOUSSES**

Ne pas s'arrêter proche d'un pont, d'un bâtiment...

### APRÈS LA 1ERE SECOUSSSE



**EVACUEZ LES LOCAUX TOUCHÉS**



**COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ**

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



**ECOUTEZ LA RADIO ICI PAYS DE SAVOIE 107.3 MHZ**

Pour vous informer de l'évolution de la situation



**NE TÉLÉPHONEZ PAS**

Pour libérer les lignes pour les secours



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

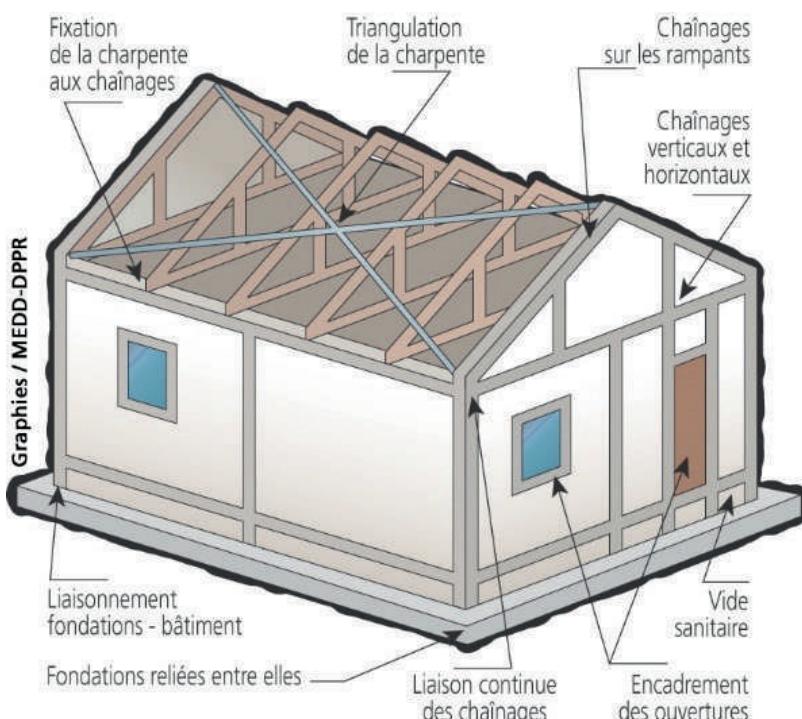


## PRÉVENTION

C'est l'Eurocode 8 qui réglemente la construction des bâtiments neufs en France afin de protéger la population de la destruction des bâtiments. Les exigences de ces normes dépendent de l'importance du bâtiment (garages, maisons, ERP, centres opérationnels...) et de la zone de sismicité.

Plusieurs principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- liaison des fondations : des études de sol en zone à risque sont à promouvoir.



### POUR EN SAVOIR PLUS

Le laboratoire ISTerre de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble a réalisé 20 « fiches de connaissances » afin de parler des différentes idées reçues sur les séismes. De l'historique de la sismicité à la protection des biens et des personnes, n'attendez plus pour approfondir vos connaissances en la matière !



**20 idées reçues sur le RISQUE SISMIQUE**



### VISITEZ ÉGALEMENT

Sismicité de la France : [www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)  
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
Association Française du Génie Parasismique : [www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)



# Les feux de forêt

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- Respectez les interdictions de faire du feu et les interdictions d'accès piétons et routiers
- Pas de feu, de cigarette ou de barbecue en forêt
- Alertez les services de secours si vous êtes témoin d'un départ de feu
- Débroussaillez régulièrement aux abords de votre maison (pas de travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risque incendie)
- Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fioul)

### PENDANT

#### À L'INTÉRIEUR

une maison bien protégée est votre meilleur abri

- Fermez les bouteilles de gaz
- Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occultez les aérations avec un linge humide
- Vêtez-vous de vêtements en coton, surtout pas en synthétique
- Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation
- Ecoutez la radio Ici Pays de Savoie (107.3 Mhz)
- Evacuez sur ordre des autorités
- Ne téléphonez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école

#### À L'EXTÉRIEUR

- Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur)
- Respirez à travers un linge humide
- Suivez les ordres des services de secours
- Nesortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite. En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Celui-ci est cependant présent tout au long de l'année.

## ÉVÈNEMENTS PASSÉS

Les feux de forêt sont rares sur notre territoire. Toutefois, ils deviennent de moins en moins avec le changement climatique, comme en témoigne la photo ci-contre du feu qui s'est déclaré dans le massif du Semnoz à Allèves le 23 août 2023, brûlant près de 3 hectares de forêt et de broussailles.

## QUELLE EN EST L'ORIGINE ?

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager :

- un combustible
- de l'oxygène
- une source d'inflammation.

Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes...) mais également humaine (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible...).



**23 Août 2023**

Feu dans le Semnoz



D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc...)

Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50m d'habitations.



## ECOBUAGE ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

Brûler ses déchets verts (tontes, feuilles, tailles de haie etc...) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feux, elle contribue à la pollution atmosphérique (50kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000km en voiture diesel). La pratique du brûlage à l'air libre des déchets végétaux est réglementée en Haute-Savoie par un arrêté préfectoral du 4 Juillet 2023.

## CHEZ MOI, JE DÉBROUSSAILLE :

Le débroussaillement par les propriétaires de bâtiments situés dans un territoire exposé aux risques incendie ou situé à moins de 200 m de forêt, maquis, garrigues, landes, ... est une OBLIGATION REGLEMENTAIRE.

## POUR EN SAVOIR EN PLUS

[www.ecologie.gouv.fr/feux-forêt-et-vegetation](http://www.ecologie.gouv.fr/feux-forêt-et-vegetation)





# Les risques météorologiques

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui, en s'abattant sur la commune, peuvent parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux va toucher le département. Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...

Le 18 septembre 2023, une importante tempête a sévi dans la vallée de l'Arve. Des dégâts ont été recensés dans plusieurs communes. A Saint-Jeoire, seul le monument aux morts de Pouilly a été endommagé par la chute d'un arbre. Sur la commune voisine de Bonneville en revanche, de nombreux arbres déracinés par les rafales de vent ou foudroyé ont causé d'importants dégâts sur les infrastructures dont une école.

18  
Septembre  
2  
0  
2  
3

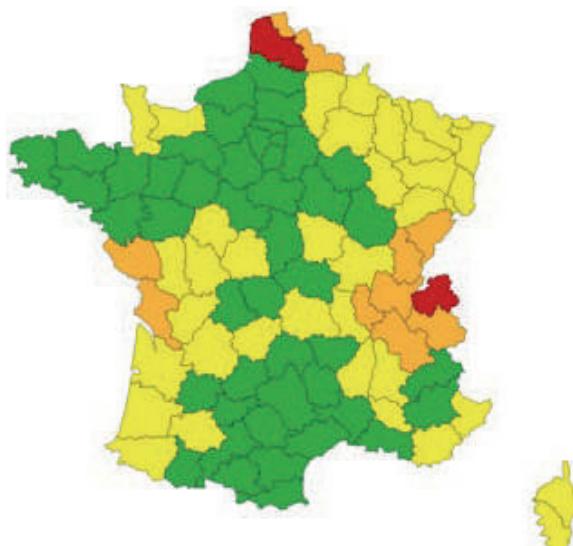


Arbre déraciné par les rafales de vent, monument aux morts de la route de Pouilly à Boëge



Dégâts des orages à Bonneville

**ÉVÈNEMENTS PASSÉS**



**Vigilance météorologique et crues**  
publiée le 14 novembre 2023 à 21h59 (heure métropole)  
valable jusqu'au 15 novembre 2023 à 00h00 (heure métropole)

## ÉLAGAGE DES ARBRES



### LES BONS RÉFLEXES

#### Soyez attentifs

si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

#### Soyez très vigilants

des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Protégez vos biens exposés. Limitez vos déplacements. Suivez les consignes diffusées par les pouvoirs publics.

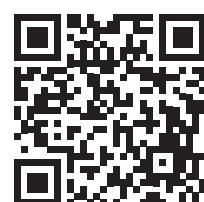
#### Une vigilance absolue s'impose

des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Restez chez vous, n'utilisez pas votre véhicule. Protégez vos biens exposés. Suivez les consignes diffusées par les pouvoirs publics.

### POUR VOUS INFORMER

**CONSULTEZ  
LA CARTE VIGILANCE**  
Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)  
Téléphone : 32 50

(2,99 € / appel + prix appel)



**Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.**  
**Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.**





# L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Haute Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives.
- dans les laboratoires de recherche nucléaire ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires.
- en cas d'acte de malveillance.



**SUIVEZ «LES BONS RÉFLEXES» ET LES CONSIGNES DES AUTORITÉS TRANSMISES VIA LES DIFFÉRENTS MOYENS D'ALERTE PRÉSENTÉS À LA PAGE 16.**

## LES BONS RÉFLEXES



### ABRITEZ VOUS RAPIDEMENT DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



### FERMEZ ET CALFEUTREZ LES PORTES, FENÊTRES ET VENTILATIONS

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



### ECOUTEZ LA RADIO ICI PAYS DE SAVOIE 107.3 MHZ

Pour vous informer de l'évolution de la situation



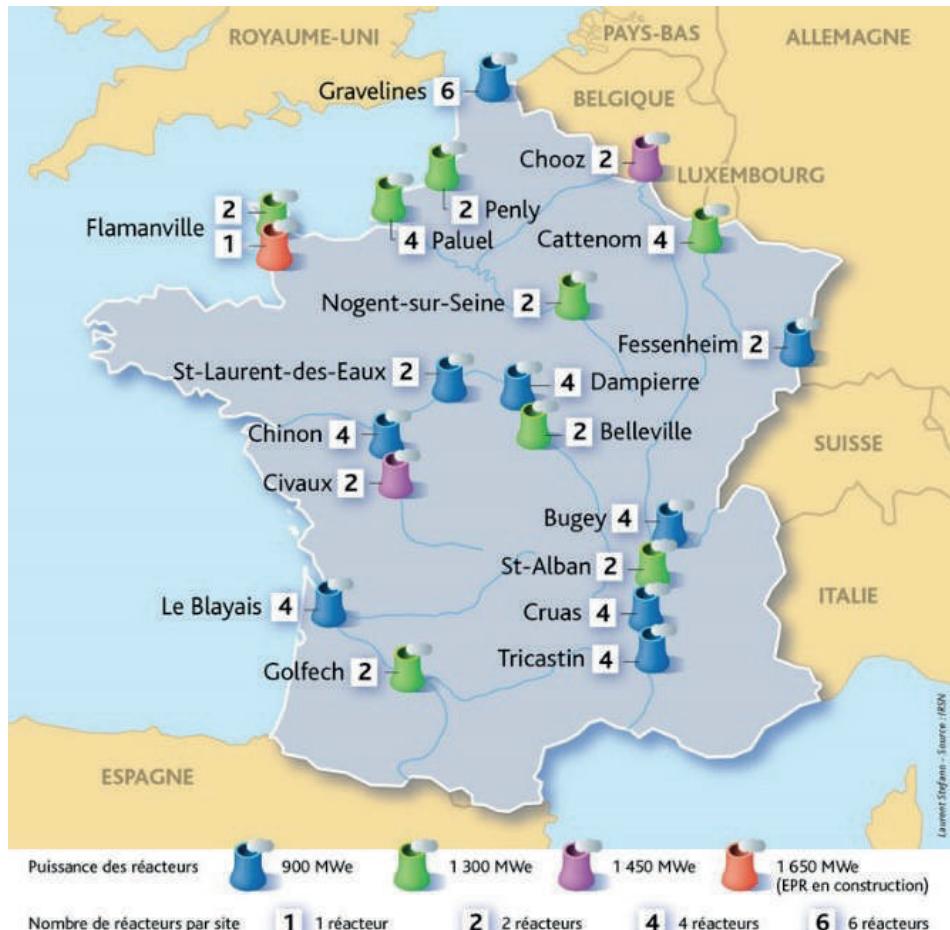
### NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes pour les secours



### N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !



## PRÉVENTION

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, femmes enceintes...) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Suivant le scénario, **cette distribution sera réalisée par la pharmacie Hello Pharmacie de Saint-Jeoire ou par la commune dans la salle des mariages.**



# Les Transports de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Saint-Jeoire, les matières dangereuses transitent exclusivement par camion et en majorité sur les routes départementales qui la traverse (D26, D907, D907A, D190, D306).

Ces matières dangereuses sont principalement le fioul ou le gaz transportés aux particuliers.



## PRÉVENTION & RÉGLEMENTATION

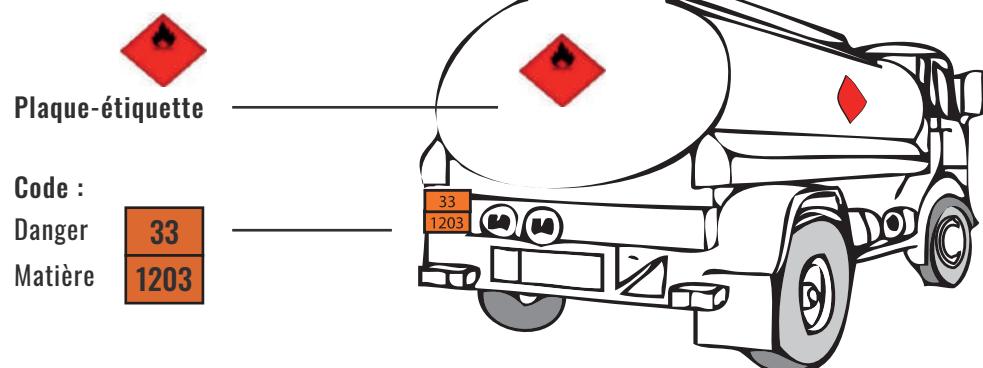
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



## SIGNALISATION

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



## EVÈNEMENTS PASSÉS

Le 20 janvier 2023, un camion-citerne transportant du gaz a explosé sur la commune de Fillinges (74), faisant deux blessés graves et provocant de nombreux dégâts chez les riverains.



**Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité au moins à 100m du site et communiquez ces éléments (plaque étiquette et codes dangers) aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, ...).**





# L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat, notamment par les préfets et les maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

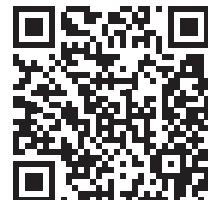


## ALERTE PAR LE PRÉFET



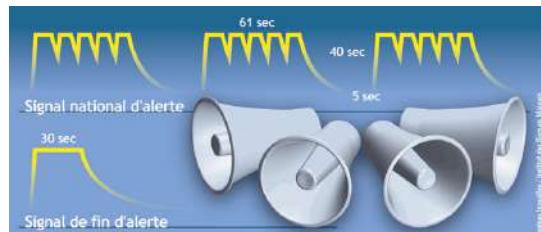
### FR-ALERT

est le dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis fin juin 2022. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir **une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Toutes les informations sur [fr-alert.gouv.fr](http://fr-alert.gouv.fr)



### SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)

Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez-vous et écoutez la radio 107.3 FM !**



### RADIOS ET TÉLÉVISIONS

diffusent également les informations utiles et consignes à suivre en cas de risque majeur. A Saint-Jeoire, la radio dédiée à cette fonction est **Ici Pays de Savoie sur 107.3 FM**

## ALERTE PAR LE MAIRE



### ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE (EMA)

L'EMA peut être fixé sur un véhicule de la commune, de la police municipale ou des services de secours. Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné. **Suivez les consignes diffusées !**



Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)



# Tous acteurs face aux risques majeurs !

## MATÉRIEL NÉCESSAIRE EN CAS DE CONFINEMENT

Ruban adhésif pour calfeutrer les fenêtres et serpillères pour colmater les portes

## PRÉPAREZ LE MATÉRIEL POUR ÉVACUER RAPIDEMENT cf kit d'urgence page suivante

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Radio à piles</li><li>• Lampe de poche</li><li>• Eau</li><li>• Nourriture (Barres énergétiques)</li><li>• Moyens de paiement</li><li>• Double des clefs</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Couvertures et vêtements chauds</li><li>• Papiers personnels</li><li>• Médicaments importants (traitement quotidien)</li><li>• Trousse médicale pour les premiers soins ( pansements adhésifs, compresses, bandes extensibles, ciseaux et désinfectants)</li></ul> |
|---|--|

## POUR AIDER LES SINISTRÉS EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR, DEVENEZ BÉNÉVOLE !



Vous souhaitez apporter vos compétences et **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise ? Devenez bénévole !



Pour en savoir plus et pour devenir acteur de l'entraide en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !

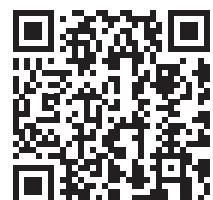


**Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en ligne ou de vous faire aider par un proche ? Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !**

**PrévEntraide** est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de biens et de services gratuits en cas de catastrophe.

En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner par cette plateforme.

[www.preventraide.fr](http://www.preventraide.fr)



## PROFESSIONNELS ? PARTICIPEZ À LA DÉMARCHE DE SAUVEGARDE !



Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** sur Saint-Jeoire ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire ou de vos équipements pour permettre un retour à la normale rapide à la suite d'une catastrophe.

Pour participer à la démarche de sauvegarde initiée par la commune, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !





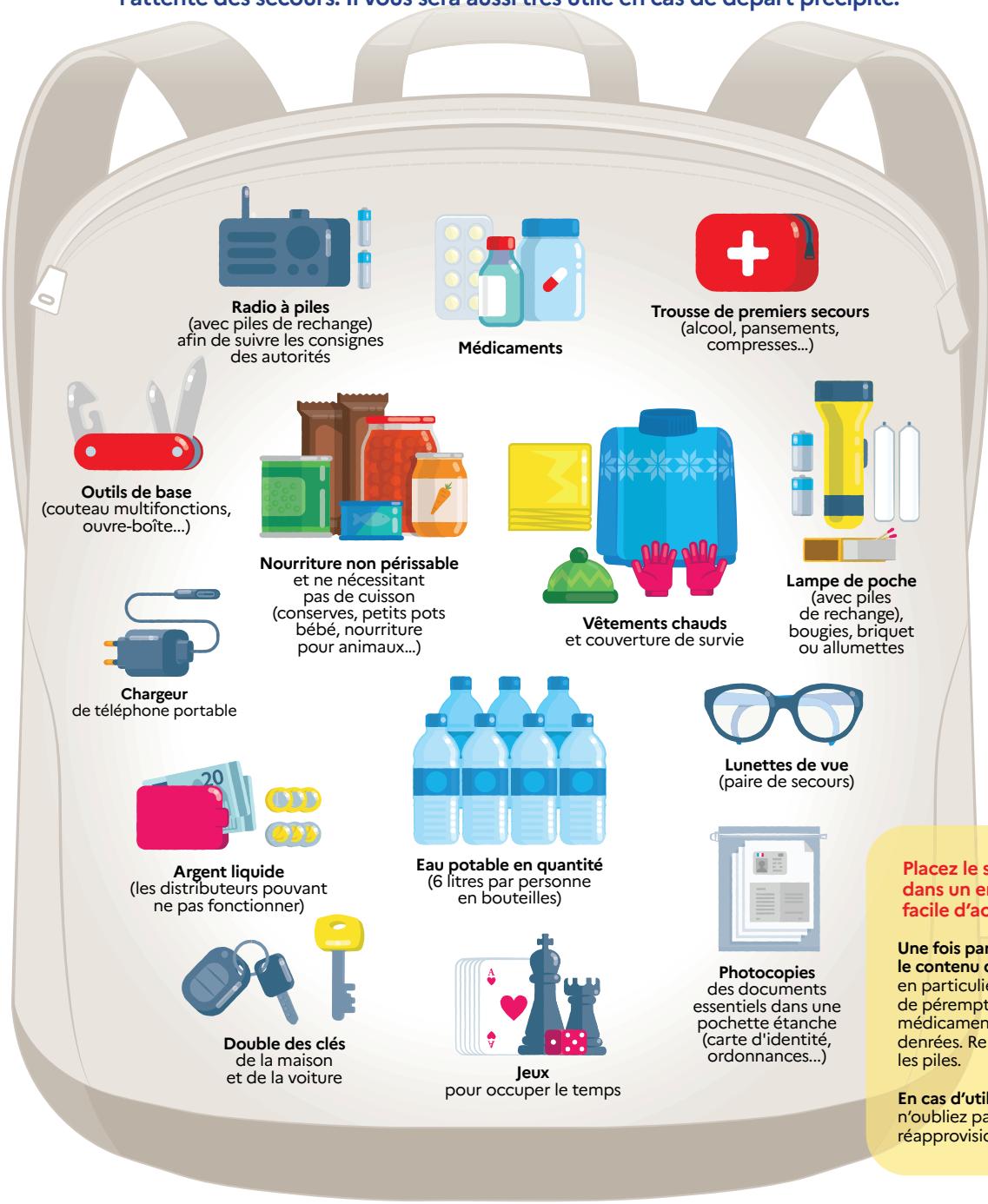
  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





# Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



## ÉCOUTEZ LA RADIO

Ici Pays de Savoie  
107.3 Mhz

Pour être informé de  
l'évolution de la situation



## NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes  
pour les services  
de secours



## N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Les enseignants s'en occupent !



## SOYEZ SOLIDAIRES

Pensez aux  
personnes  
vulnérables



### Inondations



Fermez les portes,  
fenêtres, soupiraux



### Avalanche



Ne restez pas à  
proximité de la  
façade impactée



### Mouvements de terrain



Eloignez vous  
de la zone  
dangereuse



### Séismes



À l'intérieur  
abritez-vous  
sous un meuble  
solide



### Feu de forêt



Dégagez les  
voies d'accès



### Phénomènes météo



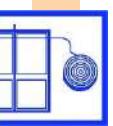
Renseignez-vous



### Risques technologiques



Enfermez-vous  
rapidement dans le  
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez  
les portes, fenêtres  
et ventilations



Ne fumez pas  
ni flamme, ni étincelle



Montez à pied  
dans les étages



Coupez le gaz  
et l'électricité



Coupez le gaz  
et l'électricité  
Signaler à la mairie  
les modifications  
du bâti ou du sol



Coupez le gaz  
et l'électricité  
Évacuez les locaux touchés  
et signalez à la mairie  
les modifications  
du bâti ou du sol



Coupez le gaz  
et l'électricité



Fermez et calfeutrez  
les portes, fenêtres  
et ventilations

## Les numéros à connaître pour signaler un risque

Les pompiers  
(depuis un téléphone fixe)

18

Numéro d'urgence  
européen

112

Mairie  
Saint-Jeoire

04 50 35 80 05

Police  
Municipale

06 88 20 89 32





# Pour en savoir plus !

MAIRIE DE  
SAINT-JEOIRE



SAINT-JEOIRE  
EN-FAUCIGNY

[www.saint-jeoire.fr](http://www.saint-jeoire.fr)

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS  
(IRMA)



INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

LES BONS RÉFLEXES EN VIDÉO,  
IDÉAL POUR LES ENFANTS !



[www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques](http://www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques)

LE PORTAIL DU MINISTÈRE DÉDIÉ  
À LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS



[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

RISQUES MAJEURS



SAINT-JEOIRE  
EN-FAUCIGNY

Mairie de Saint-Jeoire

156 Rue du Faucigny - B.P. 18 74490 Saint Jeoire

Tél : 04.50.35.80.05

Mail : [mairie@saint-jeoire.fr](mailto:mairie@saint-jeoire.fr)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
et le samedi de 8h00 à 12h00 (hors vacances scolaires)



asterisques  
CONSULTANTS

COMMUNE DE  
SAINT-JEOIRE

VERSION  
MAI. 2025

Directeur de publication : Antoine VALENTIN

Comité de rédaction : Astérisques Consultants, Mairie de Saint-Jeoire

Crédits photographiques : Mairie Saint-Jeoire, SM3A, Préfecture 73, Apl'Géorisques, Géolithe, IRMA, Pixabay, SDIS74, Le Message

Mise en page : Nicolas PETTEX [NPX]